

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 9

Artikel: Aux ouvriers suisses!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

accordé une ration plus forte que celle revenant aux familles aisées.

3° Mise en sûreté de la quantité de pommes de terre nécessaire à l'alimentation du peuple et fixation de prix maxima.

4° Fixation de prix maxima pour les fruits et défense d'exportation des fruits.

5° Introduction du monopole du commerce des bestiaux. Fixation de prix maxima pour la viande et la graisse et rationnement de ces deux denrées alimentaires. Remise de celles-ci à prix réduits aux ayants droit aux denrées alimentaires à bon marché.

6° Introduction du monopole de la houille. Fixation de prix maxima pour la houille et le bois. Diminution des prix maxima actuels de la tourbe. Rationnement de ces produits.

Inventaire de toutes les provisions du pays. Restriction du chauffage aux chambres habitées. Si nécessaire, fixation de la fermeture de tous les locaux publics à une heure moins tardive et défense aux cafés et restaurants de débiter des aliments chauds après 8 heures du soir.

7° Fixation du secours aux familles des soldats à fr. 2.40 et 90 ct. par enfant dans les localités rurales, à fr. 3.— et fr. 1.— par enfant dans les localités citadines.

8° Le droit de recevoir des denrées alimentaires à bon marché sera étendu par l'élévation de la limite de revenu de la façon suivante :

Catégorie	Personnes seules	Familles
Première :	par mois 150 fr.	250 fr. plus 40 fr. par enfant
Deuxième :	» » 120 »	200 » » 30 » »
Troisième :	» » 100 »	170 » » 30 » »

9° Subventionnement des caisses de chômage par la Confédération.

10° Exécution de mesures sévères contre l'accaparement et contre la spéculation sur les denrées alimentaires et les articles de première nécessité.

11° Introduction d'une obligation de production pour les produits agricoles.

12° Institution d'une commission permanente de secours par la Confédération. Cette commission devra surveiller l'exécution des ordonnances fédérales, collaborer lors de l'émission de nouvelles ordonnances et, où de nouvelles mesures lui paraîtront nécessaires, faire des propositions au Conseil fédéral. La moitié de cette commission devra être formée de représentants de la classe ouvrière qui devra avoir le droit de soumettre des propositions.

Nous vous recommandons instamment la réalisation rapide de ces postulats. L'indigence et l'irritation sont telles dans de larges sphères de la classe ouvrière qu'un empiètement énergique dans la pratique en usage jusqu'ici ne doit pas être retardé plus longtemps.

Un hiver pénible est devant nous, des demi-mesures ne suffisent plus. Il faut que la Confédération prenne soin à ce que tout ce qui est en son pouvoir soit fait pour maintenir la capacité de travail des ouvriers et la santé de la jeunesse, pour que chacun ait son morceau de pain assuré.

Les soussignés attendent que le Conseil fédéral leur donne l'occasion de motiver et de compléter ces propositions verbalement, mais avant tout qu'il leur donne des assurances formelles pour ce qui concerne la réalisation de ces propositions.

Agréez, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers fédéraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'Union syndicale suisse :

Le Président,
O. Schneeberger.

Le Secrétaire,
H. Dürr.

Pour le Parti socialiste suisse :

Le Président,
D^r Klöti.

Le Secrétaire,
Fritz Platten.

Aux ouvriers suisses!

Ce ne sont pas des armées étrangères qui nous menacent. L'ennemi est dans notre propre pays. Vous le connaissez! Ce sont les usuriers, les spéculateurs et les accapareurs (les hamster).

Ce sont eux qui sont la cause, si dans le ménage du pauvre la faim et la misère prennent place, et minent la force des hommes, la santé des femmes et des enfants.

Depuis 3 ans nous luttons contre le renchérissement excessif de la vie au moyen de mouvements de salaire, sans jamais compenser la hausse du prix des vivres. On nous a recommandé de restreindre nos besoins! Nous avons été malgré nous contraints de le faire. En place de denrées alimentaires de valeur, qui devenaient trop cher pour nous, nous en avons consommé de qualité inférieure, qui ne sont pour tout autant pas moins l'objet des spéculateurs. Nos habits et nos souliers usés, nous les avons portés jusqu'à la dernière extrémité. Nous avons renoncé à d'urgents achats; nous avons abandonné nos petits plaisirs habituels; après une journée de 10 heures de travail nous nous sommes tués en faisant des heures supplémentaires pour augmenter nos ressources. Nous avons envoyé à l'usine nos femmes, nos enfants; malgré la fatigue, le soir, nous avons cultivé nos légumes; tout cela afin d'assurer notre existence.

Nous avons la confiance que les autorités, dans ces temps troublés, feraient au moins tout pour assurer à chacun son morceau de pain. Le peuple croyant sincèrement à l'honnêteté de l'union sacrée prêchée au début de la guerre, s'arrangeait pour supporter toutes les restrictions, parce qu'il trouvait que cela était juste que tous en supportent leur part, et non pas qu'une partie du peuple seulement ait faim.

Nos attentes et nos suppositions étaient fausses!

Nos autorités ont sacrifié presque toujours, les intérêts des consommateurs, c'est-à-dire de la masse du peuple, aux intérêts des producteurs avides de gain, des commerçants et des spéculateurs.

La lutte contre les usuriers dans l'alimentation est conduite avec des armes émoussées. Les spéculateurs exercent leur métier criminel de l'usure avec un sans-gêne sans pareil.

La distribution des aliments laisse tout à désirer. Encore aujourd'hui elle est laissée à la spéculation du capital privé.

L'accaparement des classes aisées de la population en aliments, moyens de chauffage et articles usuels est de notoriété publique. Dans les maisons des riches on constitue de vrais dépôts, pendant que pour les ouvriers il est toujours plus difficile de se procurer les vivres de première nécessité.

Jamais le luxe d'un côté et la misère de l'autre n'ont été aussi visibles qu'aujourd'hui.

C'est le moment que les ouvriers prennent position, sans équivoque, pour imposer un changement, avant qu'il soit trop tard.

Dans une requête, le 11 août, nous avons soumis au Conseil fédéral nos plus urgentes revendications. Leur application est nécessaire dans l'intérêt de l'approvisionnement de tous et elles sont réalisables. Parmi nos revendications il s'en trouve qui ont déjà été posées autrefois, mais dont on n'a pas tenu compte.

C'est le moment de faire respecter énergiquement nos revendications. Comme protestation contre la négligence des autorités dans ce domaine ainsi que pour souligner nos propositions le travail doit cesser sur l'appel des Unions ouvrières tout partout en même temps, *l'après-midi du 30 août*.

Cette cessation du travail doit être un avertissement à l'adresse des autorités. Elle doit être un avertissement aux spéculateurs et à tous les autres, qui dans ces temps s'enrichissent aux frais des pauvres, ainsi qu'à l'adresse des accapareurs qui enlèvent la nourriture au peuple.

Ouvriers! Joignez-vous tout partout unanimement aux démonstrations des Unions ouvrières et faites vôtres leurs revendications!

Profitez des démonstrations pour entrer en masse dans les syndicats et dans le parti socialiste, qui seuls défendent les intérêts ouvriers sans réserve.

La solidarité de la classe ouvrière est l'arme la plus sûre.

Le Comité de l'Union suisse des fédérations syndicales.
Le Comité directeur du Parti socialiste suisse.



Salaires de famine

Le secrétariat du canton de Thurgovie publie dans une brochure très intéressante le résultat de son enquête sur les conditions de salaire des ouvriers du canton de Thurgovie. Cette statistique jette une sombre lueur sur la pauvreté et la misère de ceux qu'elle intéresse. L'enquête ne comprend que des familles ayant un gain quotidien ne dépassant pas fr. 5.50. Le secrétariat a reçu 183 réponses utilisables, provenant de toutes les régions du canton. D'après les professions, les 183 participants se répartissent sur les 9 groupes suivants: Industrie du textile 29, broderie 49, industrie du vêtement 10, industrie du papier 10, industrie des métaux 24, professions du bâtiment 12, établissements des communes et de l'Etat 23, agriculture 15 et différents autres métiers (boulangers, selliers, etc.) 13. Parmi les

183 chefs de famille se trouvent 9 femmes et parmi les familles en outre 37 autres personnes travaillant dans une industrie, ainsi que 137 femmes mariées, 7 personnes adultes n'ayant aucun gain et 469 enfants, en tout 866 personnes.

De ces 183 chefs de famille, 31 avaient un gain quotidien maximum de fr. 1.50 à fr. 3.—, 14 gagnaient fr. 3.— à fr. 3.50, 22 avaient jusqu'à fr. 4.—, 32 jusqu'à fr. 4.50, 58 jusqu'à fr. 5.— et 26 jusqu'à fr. 5.60, parmi ceux-ci se trouvent 13 ouvriers métallurgistes. Ce sont les ouvriers brodeurs qui ont le salaire le plus bas; en effet, 41 brodeurs atteints par l'enquête ont moins de fr. 4.50, 8 seulement reçoivent un salaire supérieur. La moyenne de salaire de ces 183 chefs de familles varie entre fr. 3.59 pour les brodeurs et fr. 5.01 pour les métallurgistes; en considération du renchérissement de la vie, ce maximum peut être considéré comme un gain absolument insuffisant pour vivre. 79 familles comprennent de 5 à 9 personnes, dans ce nombre ceux ayant un salaire ne sont pas comptés. 3 de ces chefs de famille, ayant une famille composée d'au moins 9 personnes, sont compris parmi ceux gagnant fr. 4.— par jour, 1 parmi ceux gagnant fr. 4.50 et 3 parmi ceux gagnant fr. 5.60.

31 familles, comprenant 174 personnes, où l'homme et la femme sont obligés de gagner leur vie dans l'industrie, atteignent un revenu quotidien de fr. 6.—; une autre, comprenant 6 personnes, gagne un salaire de fr. 7.— par jour, le gain de l'homme et de la femme compris. Le salaire moyen pour les 183 familles, en prenant en considération le gain des femmes, est de fr. 4.34; le montant à disposition pour subvenir à l'entretien d'une personne est donc de 95 centimes par jour!

En calculant le revenu de tous les membres de la famille travaillant dans un établissement industriel ou autre, on arrive à un gain quotidien de fr. 4.85 par famille et fr. 1.03 par tête.

Le chapitre traitant des augmentations de salaire et des allocations de renchérissement est particulièrement intéressant. On constate que 63 chefs de famille seulement ont obtenu quelque chose; dans 36 cas jusqu'au 5%, dans 32 cas jusqu'au 10% et plus du salaire, dans 6 cas les hausses de salaire ont eu lieu « sous une autre forme ». Jusqu'à la fin du mois d'octobre 1916, 99 chefs de famille n'avaient reçu aucune allocation; de ceux-ci 33 étaient des brodeurs, 11 des ouvriers des communes et de l'Etat. Par contre 21 subirent des diminutions de salaire, dont 14 brodeurs et 2 *ouvriers agricoles*.

Cette dernière constatation est très instructive. Au lieu d'augmenter le modeste salaire de leurs laborieux ouvriers, des paysans insatiables réduisent encore le gain de leurs aides. Et ils ont